

CPAS DE SAINT-LEGER

Description	Le service de taxi social du CPAS de Saint-Léger est un service de transport qui permet aux habitants de la commune de se déplacer pour des rendez-vous médicaux ou pour faire des courses. Le Taxi Social fonctionne uniquement du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Le taxi social dispose actuellement de 3 véhicules qui fonctionnent avec nos ouvriers mais également des bénévoles. Le public ayant accès au taxi social est : Toute personne majeure habitant sur le territoire de la commune de Saint-Léger et entrant dans une des catégories suivantes : – âgée de 60 ans et plus; – handicapée à 66 % au moins; – toute personne suivie sur le plan social par nos services avec accord du Président et du Directeur Général du CPAS; – les personnes connaissant des difficultés passagères de transport suite à une maladie, un accident ou à l'hospitalisation d'un proche Le public cible énuméré ; Et qui faute de moyen de transport personnel, n'a pas la possibilité de faire appel à un membre de la famille et/ou n'a pas d'accès à d'autres possibilités de transport accessible, rencontre des difficultés pour: – bénéficier de soins de santé (consultations chez le médecin ou à l'hôpital, kiné, dentiste,) ou de médicaments (pharmacie) dans un rayon de 20 km et dans les hôpitaux de la Province; – accomplir des démarches auprès d'administrations ou services (commune, banque, bureau des contributions, ...); – se déplacer vers les commerces de la commune ou dans un rayon de 20 km maximum; – toute autre démarche à caractère social (entretien d'embauche par exemple).
-------------	--

Personnes de contact	Anne Diulio et Stéphanie Boomgaert
Téléphone	063 60 83 49 063 60 83 48
Adresse	Rue du Château, 21, 6747 Saint-léger
Mail	anne.diiulio@saint-leger.be stephanie.boomgaert@saint-leger.be
Infos	Les trajets sont facturés au prix de 0,25 € du kilomètre au départ du domicile du bénéficiaire (aller-retour). Le service est généralement réservé aux habitants de la commune de Saint-Léger, mais il est recommandé de se renseigner auprès du CPAS pour connaître les conditions spécifiques.